



Non présentation pour voir son enfant

Par **felicie**, le **10/10/2014** à **00:09**

Bonsoir, je suis séparée du père de mon enfant depuis un an. J'ai porté plainte pour violence conjugale. J'ai fait la démarche pour que mon enfant puisse voir son père en point rencontre, il ne c'est pas présenter le jour de l'audience et a eu un droit de visite en point rencontre de 3h par mois, le 2eme samedi de chaque mois. Il a commencé a se présenter en janvier pui n'est pas venu en juin juillet, c'est représenter en aout et n'est pas venu en septembre et octobre. Je voudrais savoir quoi faire, et qu'elle démarche car mon avocat me dit de ne rien faire, mais je ne peux pas regarder mon enfant souffrir, son père ne s'est jamais occupé de lui lorsque nous étions ensemble, il a été 2 fois en prison pour des violences physique sur d'autres personne, qui ce sont avéré être très grave, il avait des problème de drogues et étais alcoolique. J'attends votre réponse avec impatience et je vous remercie d'avance.
Cordialement